

REPONSE DE PAUL GIACOBBI
À LA QUESTION DE
MATTEA LACAVE, SAVERIU LUCIANI, GHJACINTU VANNI
DE "FEMU A CORSICA"

Objet : « Action culturelle »

Madame, Messieurs les Conseillers,

Au travers de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'action culturelle et patrimoniale présentée en Assemblée de Corse en octobre 2011, j'ai souhaité que la CTC redevienne l'institution capable de fédérer l'ensemble des partenaires vers une ambition commune pour la Corse, celle du développement culturel. Il s'agissait de travailler, en concertation avec les collectivités locales et les structures culturelles, à la définition de projets susceptibles d'atteindre un dimensionnement régional, national ou encore, méditerranéen.

Depuis, j'ai veillé à ce que cette concertation s'organise selon deux grands axes :

- Dossier par dossier en instaurant un comité de suivi pour chaque structure culturelle conventionnée rassemblant les représentants de l'association et les collectivités locales signataires. Comme vous l'avez rappelé, le nombre des structures conventionnées est passé de 5 en 2010 à 20 en 2013. Le nombre de comités de suivi a donc été multiplié par 5. Depuis deux ans, vous avez été destinataires de deux rapports d'information faisant le point sur les premiers bilans de ces évaluations multipartites.
- En encourageant le regroupement d'acteurs autour de projets culturels fédérateurs au niveau régional, voire national et méditerranéen. Ces projets sont aujourd'hui au nombre de quatre :

. Le schéma territorial de formation initiale à la culture présenté cet été en Assemblée de Corse : dans ce cadre, la CTC a travaillé à rassembler autour d'une charte régionale les principales associations concernées, les communes sur lesquelles elles sont implantées ainsi que les deux départements et les services déconcentrés de l'Etat. Cette charte a été signée par l'ensemble des associations et par trois communes. Elle est en discussion au sein des deux départements et des deux communes encore non signataires (Bastia et Prunelli di Fiumorbo). Sa mise en œuvre sera suivie dans le cadre d'un comité de pilotage élargi.

. Le chantier de la création d'une scène nationale : ce projet ambitieux a fait l'objet d'une concertation régulière dans toutes les phases de sa conception : au niveau de l'état des lieux en 2010 avec l'ensemble des acteurs culturels et les services du Ministère de la Culture, puis, depuis 2011, au niveau de sa définition, dans le cadre d'un comité de pilotage rassemblant les départements ainsi que les principales communes intéressées par le projet, à savoir Bastia, Corte, Calvi et Porto-Vecchio.

. La fédération des structures de musiques « actuelles » pour la préfiguration d'un « pôle régional des musiques actuelles » au travers de la convention, présentée en Assemblée de Corse fin 2011, conclue avec l'association « Le Rézo », qui fédère 5 associations locales spécialisées dans la diffusion de concerts et le soutien à la création musicale insulaire. Le bilan de cette convention quadriennale vous sera présenté dans le cadre d'un rapport d'information en Assemblée de Corse courant 2014.

. Le regroupement des festivals de musique insulaires autour d'une charte de développement durable dans le cadre d'une réflexion commune avec des partenaires italiens dans le cadre d'un projet FEDER Italie-France Maritime. Cette charte devrait voir le jour dans le courant de l'année 2014.

Enfin, en dehors de cette démarche projet, une réflexion plus globale sur les enjeux de la Culture pour le développement de l'île est en train d'être menée dans le cadre de l'élaboration du futur PADDUC.

Ainsi, même si elle n'a pas pris la forme « d'assises de la culture », il faut reconnaître que jamais la CTC n'était allée aussi loin dans la concertation avec les acteurs culturels et les partenaires.

Il lui manque aujourd'hui peut-être, j'en suis conscient, une vue d'ensemble. C'est pourquoi j'ai demandé, en collaboration avec le SGAC, l'INSEE et les services déconcentrés de l'Etat, à ce que les politiques culturelles menées en Corse soient évaluées dans le cadre d'un état des lieux qui se basera sur des données objectives et transversales, inscrites dans un cadre national. Cette étude prospective est déjà en cours d'élaboration entre la DCP et les différents partenaires désignés, outre les premiers contacts le premier séminaire aura lieu le 17 janvier 2014 à Lyon.

Cet état des lieux a vocation à replacer le paysage culturel insulaire dans le cadre de données comparatives avec les autres régions françaises et notamment celles du grand Sud-Est. Il pourra servir de base à une concertation élargie pour redéfinir, si besoin en était, les contours des politiques culturelles à mener pour les prochaines années dans le cadre d'un observatoire des pratiques culturelles et patrimoniales dédié à la Corse.